

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE - MARDI 28 OCTOBRE 2014 - 3

Loiret Le fait du jour

Ne dites plus... À compter des élections de juin prochain (à la collation des candidatures respectives), ce ne sera plus le préfet de département, mais le conseiller départemental.

Un chiffre 42 La Loiret ne comptera plus que 24 communes en 2015, au lieu de 41, mais 42 élus départementaux puisque les sexes seront égaux par binôme homme-femme.

Réforme Le Sénat et l'Assemblée nationale doivent, d'ici la fin de l'année, fixer les paramètres des régions et valider les compétences des collectivités territoriales.

POLITIQUE Le Premier ministre apportera des indications sur la réforme territoriale, aujourd'hui, au Sénat Les échéances électorales se précisent

Il ne faut plus guère de doute que les élections cantonales auront lieu en mars et les régionales en décembre 2015. La confirmation est attendue.

Carte de la délimitation des régions adoptée par la commission spéciale du Sénat le 27 octobre 2014.



MANDAT ÉLASTIQUE

Conseillers généraux Les enjeux électoraux de la réforme territoriale sont, d'abord, ceux des communes. Elles seront regroupées en communes nouvelles. Les communes nouvelles seront créées à compter de 2015. Elles seront regroupées en communes nouvelles à compter de 2015. Elles seront regroupées en communes nouvelles à compter de 2015.

Le Premier ministre Manuel Valls doit annoncer le calendrier des prochaines élections locales, notamment les élections cantonales, au Sénat, le 27 octobre 2014. Les élections départementales auront lieu en mars 2015 et les régionales en décembre 2015. La confirmation est attendue.

Le Sénat a adopté le 27 octobre 2014 la proposition de loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Cette loi prévoit la création de 13 régions et la suppression de 14 régions existantes. Elle prévoit également la suppression de 14 départements et la création de 13 départements nouveaux.

Le Sénat a adopté le 27 octobre 2014 la proposition de loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Cette loi prévoit la création de 13 régions et la suppression de 14 régions existantes.

Éric Dolige face à Manuel Valls au Sénat



Eric Dolige, député de la Loiret, au Sénat le 27 octobre 2014.

Manifestation des maires ruraux

Les maires ruraux ont manifesté devant le Sénat le 27 octobre 2014 pour protester contre la réforme territoriale. Ils ont déposé une pétition de 100 000 signatures demandant le maintien des communes rurales.

Ce mardi, Éric Dolige a été auditionné par le Premier ministre Manuel Valls au Sénat. Il a exprimé ses inquiétudes quant à la réforme territoriale et a demandé la préservation des communes rurales.

Photo: M. Valls / AFP

Photo: M. Valls / AFP